

Gestionnaire du dossier : Anne DEBLIER

Ligne directe : 071/710.552

E-mail : a.deblie@sambrhabitat.be

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 01^{er} JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 01^{er} juin à 12 heures 00 s'est tenue en notre siège social, rue Pré des Haz 23 à 5060 Tamines, l'assemblée générale ordinaire des membres de la Société Coopérative Régionale "SAMBR'HABITAT".

Les statuts ont été établis le 26 mai 1925 et publiés aux annexes du Moniteur Belge du 2 juillet 1925 - sous le numéro 8.541, modifiés à plusieurs reprises aux dates mentionnées ci-après :

Le	3 avril	1938	annexe	Moniteur	du 26.01.39	n° 838
	27 novembre	1949	"	"	du 18.12.49	n°23.409
	8 octobre	1950	"	"	des 2.3 et 4.11.50	n° 23.456
	1er avril	1951	"	"	du 24.04.51	n°7.908
	26 octobre	1952	"	"	des 10 et 11.11.52	n°24.169
	24 avril	1955	"	"	des 23 et 24.05.55	n°13.427
	29 avril	1956	"	"	des 21.22 et 23.05.56	n°12.384
	28 avril	1963	"	"	du 18.05.63	n°12.804
	24 avril	1977	"	"	du 06.05.77	n°1467-16
	26 avril	1981	"	"	du 22.05.81	n°985-3
	25 mars	1985	"	"	du 16.04.85	n°850416-37
	27 avril	1986	"	"	du 16.05.86	n°860531-14
	14 décembre	1988	"	"	du 27.01.89	n°890127-598
	29 octobre	1993	"	"	du 20.11.93	n°931120-175
	28 juin	1995	"	"	du 14.07.95	n°950714-648-649
	26 février	2002	"	"	du 22.03.02	n°20020322-597
	18 juin	2005	"	"	du 09.12.05	n°05178060
	23 juin	2007	"	"	du 20.07.07	n°07107603
	31 mai	2009	"	"	du 17.07.09	n°09101949
	15 juin	2013	"	"	du 10.07.13	n°13105743
	16 décembre	2014	"	"	du 05.01.15	n°15001561
	13 juin	2015	"	"	du 08.07.15	n°15097217
	17 juin	2017	"	"	du 06.07.17	n°17096393

BUREAU ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

La séance est ouverte à 12 h 10 sous la présidence de Monsieur Cédric JEANTOT, Administrateur et Président de SAMBR'HABITAT.

Il souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le Président de la séance désigne comme Secrétaire, Madame Ann-Catherine ODDIE, Directrice-Gérante.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Madame Stéphanie ROTA et Monsieur Jean PIETQUIN.

Le nom des membres présents ou représentés et le nombre de parts appartenant à chacun d'eux, ainsi que le nombre de voix dont dispose chaque associé sont mentionnés sur une liste de présence, signée par les membres ou leurs représentants, qui restera annexée au procès-verbal.

EXPOSE

Le Président de la séance déclare :

- a) que tous les coopérateurs ont été convoqués par lettre déposée à la poste contenant l'ordre du jour et adressée aux membres le 30 avril 2019.
- b) qu'il ressort de la liste des présences, sur les 16.029 parts émises, 10.944 parts sont représentées à l'assemblée.
- c) que chaque action donne droit à une voix conformément à l'article 34 des statuts.
- d) que conformément à l'article 35 des statuts, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au tiers des parts attribuées au pouvoir local qu'il représente.

Le Président de la séance remercie les membres de l'Assemblée.

Le Président demande pour effectuer les votes afin de procéder au dépouillement pendant la réunion. Il informe que Monsieur DEPREZ ne peut être administrateur en raison de la limite d'âge.

L'assemblée procède au vote pour les désignations des nouveaux administrateurs.

L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour et prend les délibérations suivantes :

1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Madame ODDIE présente en power point un résumé du rapport de gestion.

Le Président de séance demande à l'Assemblée s'il y a des remarques au sujet du rapport de gestion. Celui-ci pouvait être obtenu sur simple demande, comme indiqué sur l'ordre du jour.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'Assemblée approuve celui-ci à l'unanimité.

2) Rapport du commissaire-réviseur

Monsieur BERIOT, réviseur d'entreprise, fait part de son rapport à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte du rapport de Monsieur BERIOT.

3) Approbation des comptes annuels 2018

Le Président de séance demande à l'Assemblée si elle approuve les comptes annuels 2018.

Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité.

4) Affectation du résultat

Le Président de séance demande à l'Assemblée si elle affecte la perte au résultat reporté.

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice au résultat reporté.

5) Décharge aux administrateurs

Le Président de séance demande à l'Assemblée si elle donne décharge aux administrateurs.

L'Assemblée donne à l'unanimité décharge aux administrateurs.

6) Décharge au commissaire-réviseur

Le Président de séance demande ensuite si l'Assemblée donne décharge au Commissaire réviseur.

L'Assemblée donne à l'unanimité décharge au Commissaire réviseur.

7) Désignation d'administrateur(s)

L'assemblée constate la dissolution de l'actuel Conseil d'Administration.

L'assemblée prend connaissance des nouveaux administrateurs :

- Pour la Région Wallonne :
 - o Monsieur Laurent LEBRUN demeurant à 5190 Ham S/Sambre, 93 avenue des Lilas
- Pour le Comité Consultatif des Locataires et des Propriétaires
 - o Madame Corine BONIFACE demeurant à 5190 Ham S/Sambre, 48 avenue des Muguets
 - o Monsieur Ibrahim BOUKAMIR demeurant à 5060 Moignelée, 28 rue Dry les Cortils

Le Président donne le résultat des votes pour les nouveaux administrateurs :

- Pour la Province :
 - o Madame Stéphanie THORON demeurant à 5190 Moustier S/Sambre, 179 rue de la Station (7361 oui, 3562 non et 21 abstentions) (MR)
- Pour la Commune de Sambreville (8 administrateurs) :
 - o Monsieur Cédric JEANTOT demeurant à 5060 Auvelais, 56 rue du Comté (10067 oui, 0 non et 877 abstentions) (PS)
 - o Monsieur Frédéric FADEUR demeurant à 5060 Falisolle, 30 rue du Bois d'Harzée (9391 oui, 0 non et 1553 abstentions) (PS)
 - o Monsieur Freddy DELVAUX demeurant à 5060 Falisolle, 81 rue Joseph Wauters (10168 oui, 0 non et 776 abstentions) (PS)
 - o Monsieur Jean-Charles LUPERTO demeurant à 5060 Moignelée, 7 Chaussée de Charleroi (9390 oui, 1 non et 1553 abstentions) (PS)
 - o Madame Sandrine LACROIX demeurant à 5060 Auvelais, 29 rue Ry des Aulnes (9380 oui, 11 non et 1553 abstentions) (PS)
 - o Monsieur Valentin STARZINSKY demeurant à 5060 Velaine S/Sambre, 6 rue du Tombois (9334 oui, 7 non et 1603 abstentions) (PS)

- Monsieur Rachid BOUKAMIR demeurant à 5060 Tamines, 186 rue des Bachères (5868 oui, 3002 non et 2074 abstentions) (PS)
- Madame Stéphanie ROTA demeurant à 5060 Arsimont, 63 rue du Palton (7324 oui, 3519 non et 101 abstentions) (Ecolo)
- Pour la Commune de Jemeppe S/Sambre (5 administrateurs) :
 - Monsieur Vincent VANROSSOMME demeurant à 5190 Jemeppe S/Sambre, 30A rue Haut Comogne (6599 oui, 3532 non et 813 abstentions) (MR)
 - Monsieur Michel DEPPEZ (candidature non valable, donc poste vacant)
 - Monsieur Claude BROUIR demeurant à 5190 Jemeppe S/Sambre, 1 rue Bas Comogne (6092 oui, 4802 non et 50 abstentions) (Ecolo)
 - Monsieur Gaëtan LACROIX demeurant à 5190 Ham S/Sambre, 96 rue Albert Ier (6579 oui, 3532 non et 833 abstentions) (CDH)
 - Monsieur Michel GOBERT demeurant à 5190 Mornimont, 96 rue Grande (7314 oui, 3418 non et 212 abstentions) (PS)
- Pour les particuliers (1 administrateur) :
 - Monsieur Xavier GOBBO demeurant à 5060 Tamines, 13 rue des Fondateurs (10167 oui, 0 non et 777 abstentions).

Conformément au Code Wallon du Logement et de l'Habitat durable et du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code la Démocratie locale fixant le montant maximal et les conditions d'attribution des jetons de présence des membres des organes de gestion et des émoluments des Président et Vice-Président des Conseils d'Administration des sociétés de logement de service public, l'assemblée décide de fixer les émoluments et jetons de présence des administrateurs comme suit :

- Pour le Président, les émoluments sont fixés à quatorze mille six cent vingt-huit euros et quarante-neuf cents (14.628,49 €) brut annuel, soit un montant de mille deux cent dix-neuf euros et quatre cents (1.219,04 €) brut mensuel ;
- Pour le Vice-Président, les émoluments sont fixés à sept mille trois cent quatorze euros et vingt-quatre cents (7.314,24 €) brut annuel, soit un montant de six cent neuf euros et cinquante-deux cents (609,52 €) brut mensuel
- Pour les membres du Conseil d'Administration et des organes de gestion, le jeton de présence est fixé à cent quatre-vingt-deux euros et sept cents (182,07 €) brut par séance plafonné à un maximum de cinq cent quarante-six euros et vingt et un cents (546,21 €) brut par mois (soit maximum 3 séances par mois).

Les montants visés dans le présent point sont rattachés à l'indice pivot 138.01 du 1^{er} janvier 1990 et liés aux fluctuations de l'indice des prix (art. L5311-1 §14 du CDLD).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La désignation du Président, du Vice-Président ainsi que la nomination des membres du Comité de Direction et du Comité d'Attribution sont mises à l'ordre du jour du Conseil d'Administration qui se tiendra le 21 juin prochain.

Le Président passe à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire le temps du dépouillement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 15.

Le présent procès-verbal est approuvé en séance.

La Secrétaire,

A-C. ODDIE

Le Président de séance,

C. JEANTOT

Commissaire SWL, Benoît LAMBRECHTS

Les coopérateurs: